

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE RETIERS
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil d'administration légalement convoqué le 11 octobre 2024 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Thierry RESTIF**.*

Quorum : 7

Nombre de membres : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11



Présents : 11

M. Thierry RESTIF (Président), Mme Isabelle ROLLAND, Mme Valérie PEZON, M. Bertrand BLANDIN, Mme Isabelle DELONGLEÉ, M. Henri AUBRÉE, M. Alfred GÉRARD, M. Joseph NEVEU, M. Jean-Yves HEINRY, M. Marcel RUBIN, Mme Zoé DELABOISSIÈRE.

Absents excusés : 2

Mme Muriel FERRÉ, Mme Hélène GUICHARD.

Secrétaire : Mme Zoé DELABOISSIÈRE a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2024
- 2) Convention de partenariat entre le CCAS et l'association « Notre épicerie »
- 3) Demande de subvention – association « Le Secours Catholique »
- 4) Décision budgétaire modificative N°1 sur le budget 2024
- 5) Compte-rendu des décisions prises par délégation
- 6) Questions diverses



Monsieur le Président ouvre la séance et soumet au Conseil d'Administration le PV de la réunion du 11 juillet 2024, il est approuvé à l'unanimité.



Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration le partenariat avec l'association « Notre épicerie », épicerie solidaire, créée le 31 mars 2024, représentée par sa présidente, Mme Isabelle ROLLAND et le CCAS, concernant diverses missions d'aides alimentaires aux personnes en situation de précarité de la commune.

Afin de définir les obligations et devoirs de chacun, il propose de signer une convention de partenariat.

Le Président précise que le CCAS versera à l'association une subvention d'un montant de **347.40 €** pour l'année 2024 calculée sur la base de 0.30 €/habitant et proratisée d'octobre à décembre.

Mme ROLLAND, Présidente de l'association, Mme PEZON et M. RUBIN, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

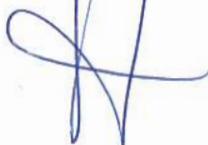
Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

✎ **Approuve** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS de Retiers et l'association « Notre épicerie », annexée à la présente délibération ;

✎ **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Zoé DELABOISSIÈRE.



Débats :

Mme ROLLAND informe que l'épicerie vient en aide à 22 adultes et 17 enfants depuis son ouverture le mercredi 11 septembre dernier pour 12 communes de RAF Co.

Pour le fonctionnement, les bénévoles œuvrent dès le mardi pour récupérer la commande de denrées faite le jeudi de la semaine précédente auprès de la Banque Alimentaire de Pacé.

Occasionnellement, le groupe LACTALIS de Bourgbarré donne des produits laitiers.

Après cette collecte, il faut enregistrer ces denrées et respecter les conditions d'hygiène et sécurité. Pour ce qui est du Super U de Retiers, la collecte ne peut être faite que le mercredi matin, par conséquent, il n'y a pas de temps à perdre pour la mise en rayon avant l'arrivée des bénéficiaires à 10h.

M. NEVEU demande pourquoi, il n'y a pas de collecte à l'Intermarché de Martigné-Ferchaud.

M. RUBIN répond que si mais une fois par mois seulement.

Mme ROLLAND soulève que le poste approvisionnement coûte cher à l'association à cause des frais de carburant et de location de véhicule.

- ■ Mme DELABOISSIÈRE informe que les véhicules de l'association Filéas sont disponibles le
- ■ mardi après-midi, réunion de service. A voir avec Mme DEBROIZE et M. BOURGEON.
- ■ Chaque bénéficiaire signe une chartre, il a accès sur prescription d'un travailleur social à
- ■ l'épicerie pour 3 mois renouvelable 1 fois.
- ■ Le bénévole signe également une chartre. Les bénévoles sont répartis par domaine : transport,
- ■ ménage, caisse, commande...
- ■ Le ménage est fait le mardi et mercredi soir.
- ■ Cependant, après la distribution, se pose le problème de la valorisation des déchets.
- ■ M. le Président fait part à l'assemblée que les cantines scolaires travaillent avec un chenil qui
- ■ récupère l'ensemble des déchets.
- ■ M. HEINRY qu'il est possible d'envoyer les déchets à la méthanisation, au compost partagé à
- ■ l'EHPAD.
- ■ Mme ROLLAND informe que la date de l'inauguration n'est toujours pas fixée.
- ■ Pour terminer, elle informe également que la collecte nationale est fixée au 22 et 23 novembre
- ■ et que l'épicerie solidaire a demandé à garder la totalité des denrées collectées, accord de la
- ■ BA.

2024-09 Demande de subvention – association « Le Secours Catholique »

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Comme chaque année, le Secours Catholique en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale a organisé, le 25 juillet 2024, une sortie familiale et conviviale à COBAC PARC à MESNIL-ROC'H. Cette journée a été proposée aux familles de Retiers, et des communes environnantes rencontrant des difficultés sociales et/ou financières ainsi qu'aux bénévoles de l'association.

Au vu du bilan financier, Monsieur le Président propose de verser une subvention de 718.04 € au Secours Catholique correspondant au montant de la dépense pour les 29 restériens ayant participé à cette sortie.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

⇒ **Accorde** cette subvention de 718.04 € au Secours Catholique.

⇒ **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Zoé DELABOISSIÈRE.



2024-10 Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget 2024

M. le Président donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Le contenu du budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits ; aussi, l'assemblée peut-elle être appelée, chaque année, à voter une ou plusieurs décisions modificatives.

Compte tenu des éléments nouveaux à prendre en compte, il est souhaitable de modifier le budget primitif en conséquence, et il est proposé à l'assemblée d'apporter au budget primitif du CCAS les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Art 60612 F 020	Electricité	1 000 €		
Art 6262 F 4212	Fêtes et cérémonies	600 €		
Art 65134 F 410	Aides	- 700 €		
Art 65138 F 410	Autres secours	- 200 €		
Art 65312 F 020	Frais de mission	- 250 €		
Art 65325 F 020	Frais de formation	- 50 €		
Art 65748 F 410	Subventions	- 400 €		
TOTAL		0 €	TOTAL	

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

☞ **Valide** la décision modificative n°1 au budget 2024 telle qu'énoncée ci-dessus et charge M. Le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Zoé DELABOISSIÈRE.



Débats :

Mme ROLLAND informe que le coût des colis de Noël 2024 est estimé, à ce jour, à 6304 € pour 430 colis.

Le colis est composé de chocolats (SU), l'augmentation étant trop importante à l'ESAT, 1 bouteille de jus de pommes, 1 pot de rillettes (Clouet Volailles) et d'un étui à lunettes.

La confection aura lieu le mercredi 11 décembre, après-midi, dans la salle 2.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

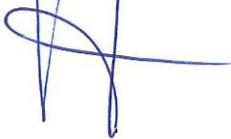
- Aides financières non remboursables :
 - Le 23/07/2024 : 300 € (secours à fonds perdu N°1/2024)
 - Le 27/08/2024 : 30 € (aide alimentaire N°07/2024)

Questions diverses

- Le social : thème du bulletin annuel 2024 – distribué en janvier 2025
- La semaine bleue – Journée sur le sport – bonne implication des associations
- Octobre rose : exposition photos à la Médiathèque
- Nouvelle coordinatrice du CLIC de la Roche aux Fées : Mme Elise BEAUMONT
- Goûter de Noël à l'EHPAD : jeudi 19 décembre à 15h.

Fait à Retiers, le 12/03/2025.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Zoé DELABOISSIÈRE.

